



Libye : un avocat demande une enquête de la CPI sur les "crimes de guerre" de l'OTAN

publié le **05/07/2011**, vu **2142 fois**, Auteur : [Le Droit en l'Etat](#)

Un avocat français, Marcel Ceccaldi, a annoncé lundi 4 juillet avoir adressé au nom du régime de Mouammar Kadhafi une lettre au procureur de la Cour pénale internationale pour contester ses investigations et lui demander d'engager une enquête pour "*crimes de guerre*" contre l'OTAN.

L'enquête du procureur Luis Moreno-Ocampo – qui a débouché sur la délivrance par la CPI le 27 juin d'un [mandat d'arrêt](#) pour crimes contre l'humanité contre Mouammar Kadhafi, son fils Saïf Al-Islam et le chef du renseignement libyen Abdallah Al-Senoussi –, "*n'a pas été effectuée dans les règles internationalement admises*", a dénoncé l'avocat lors d'une conférence de presse.

"*On ne sait pas comment [M. Moreno-Ocampo] a procédé, on ne sait pas qui est allé sur place, quand, comment les gens ont vu ces victimes ou prétendues victimes*", a poursuivi M^e Ceccaldi, qui précise avoir été mandaté à la fin de juin par le ministre de la justice Mohamed Al-Gamoudi pour représenter les intérêts de la Jamahiriya arabe libyenne.

"BOMBARDEMENTS DE CIVILS"

Il a, par ailleurs, estimé que la résolution 1973 était "*détournée de son objet*" et a demandé au procureur d'engager une enquête sur les bombardements menés par l'OTAN en Libye, les qualifiant de "*crimes de guerre*".

"*L'OTAN bombarde à la fois ce qui était à l'origine des positions militaires et maintenant des objectifs qui sont des objectifs civils*", a-t-il accusé, reprenant des informations véhiculées par les médias d'Etat libyens. D'après la télévision d'Etat libyenne, [des raids de l'OTAN ont visé](#), lundi à l'aube, le port de Zouara et des points de contrôle "*civils*" dans cette ville située à 120 kilomètres à l'ouest de Tripoli.

"*Ces faits-là sont définis par le statut de Rome [traité fondateur de la CPI], ce sont des crimes de guerre dès lors que des bombardements sont effectués sur des objectifs où se trouvent des populations civiles*", a-t-il insisté. "*Vous serez tenu d'accueillir les plaintes des victimes*", a-t-il lancé à l'adresse du procureur.

"*Si M. Moreno n'engage pas une enquête sur ce point, cela signifiera que la CPI est une justice à double standard (...), que cette juridiction n'est ni équitable, ni indépendante, ni impartiale*", a ajouté M^e Ceccaldi qui a notamment été l'avocat de l'ex-président ivoirien Laurent Gbagbo.

LEMONDE.FR avec AFP | 04.07.11 | 19h41 • Mis à jour le 04.07.11 | 21h37